

*PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON*

A V I S P U B L I C

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Gédéon, en conformité avec les articles 73 et 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, que le rôle d'évaluation triennal pour les exercices 2010-2011-2012 a été déposé le 4 septembre dernier.

Quiconque veut prendre connaissance du rôle d'évaluation peut le faire au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'ouverture, situé au 208 rue De Quen à Saint-Gédéon.

Toute demande de révision, prévue par la section I du chapitre X de la loi sur la fiscalité municipale, concernant le rôle doit être déposée avant le 1^{er} mai 2010, au bureau de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, 625 rue Bergeron Ouest à Alma G8B 1V3, au moyen de la formule prescrite à cet effet, et être accompagnée des frais prévus par tout règlement, le cas échéant.

DONNÉ À Saint-Gédéon ce vingt-huitième jour de septembre de l'an deux mille neuf.

*Dany Dallaire
Directeur général*